Objectifs du module

Pour travailler de manière sécuritaire autour d'un produit contrôlé, vous devez être capable d'identifier les dangers.

Le SIMDUT divise les produits contrôlés en six catégories pour faciliter la catégorisation des risques.

Lorsque vous aurez complété ce module, vous serez capable de:

- Nommer les six catégories de produits contrôlés et les différentes divisions à l'intérieur de ces catégories.
- Reconnaître le symbole d'un produit contrôlé.
- Expliquer quels produits sont exemptés de la catégorisation du SIMDUT.



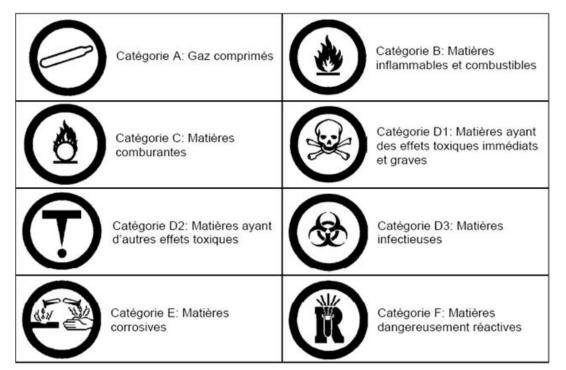
Catégories de produits contrôlés

Le SIMDUT divise tous les produits contrôlés en six catégories. Ces catégories sont numérotés **de catégorie A à catégorie F**. La catégorie D (Matières toxiques et infectieuses) est composée de plusieurs divisions.

Chacune des six catégories et de leurs divisions a un symbole distinctif utilisé sur toutes les étiquettes du fournisseur, du lieu de travail et de produit. Chaque symbole est un **cercle avec un pictogramme distinct**. Au total, il existe **huit symboles** utilisés pour identifier les catégories et divisions de produits contrôlés.

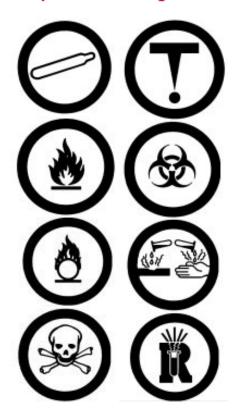
D'ici 2011, le Canada adoptera le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les symboles SIMDUT présentement utilisés seront modifiés pour être identiques à ceux utilisés par d'autres pays. Les nouveaux symboles se rapprocheront de ceux utilisés pour le transport des marchandises dangeureuses. Pour en apprendre davantage sur les changements qui seront apportés au SIMDUT, visitez le site web de Santé Canada portant sur l'Harmonisation internationale.

Voici les catégories de produits contrôlés.



Cliquez sur PROCHAINE pour en apprendre davantage sur les dangers associés avec chaque catégorie!

Caractéristiques de la catégorie



Catégories de produits contrôlés

Déplacez votre souris sur chaque symbole pour en apprendre plus sur les dangers de chaque catégorie. Vous pourrez aussi examiner quelques exemples de produits contrôlés qui appartiennent à chacune des catégories!

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie A: Gaz comprimés

Dangers: Ce symbole vous indique que le gaz dans la bonbonne est sous pression, et qu'elle peut exploser si chauffée ou endommagée. Un relâchement soudain de gaz sous haute pression peut percer votre peau et causer des embolies fatales.

Précautions: Transportez et manipulez avec soin, assurez-vous que les bonbonnes soient convenablement immobilisées et entreposez à l'écart de sources de chaleur et de feu. Les gros contenants doivent être transportés avec bouchons fermés.

Exemples: Oxygène et propane.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie B: Matières inflammables et combustibles

Dangers: Ce symbole identifie les solides, les liquides ou les gaz inflammables ou combustibles. Ces produits peuvent exploser, et peuvent s'enflammer à la température ambiante ou lorsque chauffés.

Précautions: Entreposer à l'écart des produits de la catégorie C et entreposer à l'écart de sources de chaleur. Ne pas fumer près de ce produit.

Exemples: Essence et propane.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie C: Matières comburantes

Dangers: Les matières comburantes peuvent provoquer la combustion ou l'explosion d'autres matières en fournissant un apport en oxygène. Ces produits peuvent brûler votre peau et vos yeux sur contact.

Précautions: Entreposer à l'écart des produits de la catégorie B et à l'écart de sources de chaleur.

Exemples: Acide nitrique et ozone.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie D1: Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves

Dangers: Ce symbole vous indique que le contact avec un produit contrôlé peut entraîner la mort ou des blessures graves si avalé ou absorbé par la peau.

Précautions: Évitez d'inhaler les gaz ou les vapeurs et évitez le contact avec la peau et les yeux. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas près de ces matières et assurez-vous de vous laver les mains après avoir manipulé des produits de la catégorie D1.

Exemples: Acide sulfurique et certains diluants à peinture.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie D2: Matières ayant d'autres effets toxiques

Dangers: Ce symbole vous indique que le produit peut entraîner la mort ou des blessures permanentes suivant des expositions à répétition ou une exposition à long terme. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut causer des dommages au foie ou aux reins et peut causer le cancer.

Précautions: Évitez d'inhaler les gaz ou les vapeurs et évitez le contact avec la peau et les yeux. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas près de ces matières. Assurez-vous de vous laver les mains après avoir manipulé des produits de la catégorie D2.

Exemples: Amiante.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie D3: Matières infectieuses

Dangers: Ce symbole met en garde contre le contact avec des agents microbiologiques qui peuvent causer des maladies ou la mort.

Précautions: Travaillez avec ces matières uniquement dans des espaces désignés et désinfectez l'espace de travail après avoir manipulé ces produits. Ne manipulez pas les contenants qui présentent des fuites. Lavez-vous les mains après avoir manipulé des produits de la catégorie D3.

Exemples: Sang et virus de la grippe.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie E: Matières corrosives

Dangers: Ce symbole met en garde contre les matières corrosives qui brûleront vos yeux et votre peau sur contact et brûleront les tissus de votre voie respiratoire si inhalés.

Précautions: Entreposez les acides et les bases dans des aires séparées, évitez d'inhaler ces matières et évitez le contact avec la peau et les yeux.

Exemples: Gaz ammoniac et chlore.

Caractéristiques de la catégorie



Catégorie F: Matières dangereuses réactives

Dangers: Les produits de la catégorie F peuvent être instables et réagir de façon dangereuse au secouage, à la compression, à la chaleur ou à l'exposition à la lumière. Le produit peut s'enflammer, exploser ou produire des gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à des matières incompatibles.

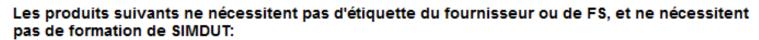
Précautions: Entreposez ces produits à l'écart de la chaleur et évitez le choc et la friction. **Exemples:** Acétate de vinyle et butadiène.

Exemptions du SIMDUT

Lorsque le SIMDUT est entré en vigueur en 1988, certaines matières dangereuses en étaient exclues. Selon Examen des exclusions du SIMDUT de Santé Canada, ces produits ont été exemptés « afin de prévenir un délai dans l'implantation du système ».

Les produits suivants ne nécessitent pas d'étiquette du fournisseur ou de FS, mais nécessitent tout de même une formation de SIMDUT:

- Explosifs
- Cosmétiques, dispositifs, médicaments ou aliments entrant dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues
- Pesticides
- Matières radioactives
- Résidus dangereux
- · Produits « limités » de consommation



- Bois
- Tabac
- Articles manufacturés
- Produits régis par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)
- · Résidus dangereux générés sur place



Résumé du module

En vertu du SIMDUT, les produits contrôlés sont divisés en six catégories, avec la catégorie D étant divisé en trois. Les symboles pour chaque catégorie ou division vous aident à identifier les dangers potentiels. Si vous pouvez identifier les huit symboles, vous devriez être capable de reconnaître les dangers et les mesures de prévention associées à chaque catégorie.

Vous avez complété ce module. Vous êtes maintenant prêt à compléter une activité de révision qui vous préparera à l'évaluation finale.

